



**DECISION** 039 /CNCC S.A/DG/2026

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°005/AONO/CNCC S.A/CIPM/2026 DU 23/03/2026  
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE MINI-CENTRALE SOLAIRE POUR  
L'ELECTRIFICATION ET L'ECLAIRAGE DU CENTRE DE VIE DU CONSEIL NATIONAL DES  
CHARGEURS DU CAMEROUN  
(CNCC S.A) A GAROUA-BOULAI.

**LE DIRECTEUR GENERAL**

- Vu la Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant le Régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- Vu le Décret N°2006/028 du 24 Janvier 2006 portant nomination du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun
- Vu le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques
- Vu le Décret N°2025/314 du 16 Juillet 2025 portant transformation du Conseil National des Chargeurs du Cameroun en Société à Capital Public ;
- Vu le Décret N°2025/315 du 16 juillet 2025 portant approbation des statuts du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;
- Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Résolution N°002/CA/CNCC du 12 janvier 2026 portant approbation du Régime Général Interne des Marchés du Conseil National des Chargeurs du Cameroun S.A (CNCC S.A) ;
- Vu la Résolution N°006/CA/CNCC du 12 janvier 2026 portant approbation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés du Conseil National des Chargeurs du Cameroun S.A (CNCC S.A) ;
- Vu le Rapport de synthèse de l'examen des offres des soumissionnaires ;
- Vu La proposition d'attribution N°005/P/CNCC S.A/SEC/CIPM/2026 du 06/05/2026 du Président de la CIPM/CNCC S.A ;
- Vu les Nécessités de service.

## DECIDE

### Article 1 :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/CNCC S.A/CIPM/2026 du 23 mars 2026 relatif à la fourniture et l'installation d'une mini-centrale solaire pour l'électrification et l'éclairage du Centre de Vie du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC S.A) à Garoua-Boulai est attribué à la société **GROUPEMENT BAH LDT-PASSO-IMMO NOVA, Tél : 674 84 347 63** pour un montant de **47 999 965 (QUARANTE SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE CINQ) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES** et un délai d'exécution de quatre (04) mois.

### Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. A

Ampliation : -CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

- ARMP ;
- MINMAP ;
- AFFICHAGE.

Douala, le

08 MAI 2026



**LE DIRECTEUR GENERAL**

**Auguste MBAPPE PENDA**